

2023-57



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 22 mai à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 15/05/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME, Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Gilles AUDRAS

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-48 du 03/04/2023 à la suite d'erreur de plume dans le montant de la participation

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEES »

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du conseil syndical du SIVOM « De fleuve en Vallées » pour fixer la participation des communes adhérentes pour l'année 2023.

Pour la commune de Blavozy, cette participation est fixée à la somme de 38 462.51 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au versement de cette somme sous forme de participation ;
- INSCRIT cette dépense au budget communal au compte 65561 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Gilles AUDRAS

